



VEILLE DOCUMENTAIRE

TOURISME & RÉSILIENCE

#COVID-19

Semaines du 5 au 12 juillet 2020 et du 12 au 19 juillet 2020 | S28-29 | n°11

Sommaire

Table des matières

I. Veille sectorielle.....	2
A. Aérien international.....	2
B. Hôtellerie internationale.....	3
C. Autres secteurs.....	5
II. Marchés émetteurs et impacts économiques.....	5
A. Marchés émetteurs Amérique.....	6
B. Marchés émetteurs Europe.....	7
C. Marchés émetteurs Asie.....	8
D. Marchés émetteurs Océanie Pacifique.....	8
III. Marchés concurrentiels.....	8
FOCUS : Crise sanitaire et résolution des contrats de prestations touristiques : le régime juridique des avoirs. Synthèse comparative (France - Union européenne - Polynésie française)	9
IV. Portrait de l'équipe.....	12
PORTRAIT – Hiriata Brotherson, Assistante de recherche du CETOP et étudiante en Master Tourisme Culturel.....	12

I. Veille sectorielle

A. Aérien international

- **Confiance dans l'aérien, les trois alliances ensemble¹**

Les trois grandes alliances internationales, Oneworld, SkyTeam et Star Alliance, qui représentent collectivement plus de 50% du trafic aérien mondial se sont réunies pour faire savoir aux voyageurs qu'ils peuvent "voler en toute confiance". Une vidéo intitulée "Dear Travellers" présente les mesures applicables aux voyageurs :

- Obligation de porter un masque,
- Une distanciation physique dans les environnements aéroportuaires,
- Assainissement accru dans la cabine de l'avion,
- Filtres à air de qualité hospitalière qui permettent d'extraire 99,99% des particules et des contaminants en suspension dans l'air.

- **Feu vert européen à l'aide d'État pour KLM²**

La Commission européenne a autorisé une aide d'État à hauteur de 3,4 milliards d'euros accordée à la compagnie aérienne KLM Royal Dutch Airlines. Selon Margrethe Vestager, chargée de la politique de concurrence, "KLM joue un rôle clé pour l'économie néerlandaise en termes d'emploi et de connectivité."

- **Quarantaine : Ryanair supprime 1000 vols³**

Le maintien du principe de la quatorzaine pour les visiteurs européens arrivant en Irlande a poussé la compagnie aérienne low cost Ryanair à annoncer la suppression de 1000 vols entre l'île et le Royaume Uni pour les périodes de juillet et août. Cette suppression devrait affecter plus de 200 000 passagers. L'Irlande est le seul pays de l'Union européenne à imposer une quarantaine de 14 jours sur toutes les arrivées des pays de l'Union européenne.

- **La pire perte trimestrielle depuis 2007 pour Delta Air Lines⁴**

La compagnie aérienne a dévoilé pour le 2ème trimestre une perte avant impôts ajustée de 3,9 milliards de dollars. En 2019, pour la même période, Delta Air Lines avait dégagé un bénéfice de 1,4 milliards de dollars. Côté emploi, la compagnie a précisé qu'environ 17 000 salariés ont accepté de quitter l'entreprise dans le cadre du plan de réduction des effectifs lancé en avril. Par ailleurs, Delta Air Lines a bénéficié d'une aide d'État de 5,4 milliards de dollars dont 1,6 milliard en prêt sur 10 ans.

- **France - Chine, réciprocité sur les vols⁵**

Après la décision européenne de n'appliquer qu'à la Chine une exigence de réciprocité sur l'ouverture des frontières aux voyageurs lambda, le gouvernement français a étendu la pratique

¹ <https://www.air-journal.fr/2020-07-09-confiance-dans-le-transport-aerien-les-trois-alliances-ensemble-video-5221359.html>

² <https://www.air-journal.fr/2020-07-13-feu-vert-europeen-a-laide-detat-pour-klm-5221433.html>

³ <https://www.air-journal.fr/2020-07-15-quarantaine-ryanair-supprime-1000-vols-en-irlande-5221460.html>

⁴ <https://www.air-journal.fr/2020-07-15-delta-air-lines-la-pire-perde-trimestrielle-depuis-2007-5221461.html>

⁵ <https://www.air-journal.fr/2020-07-14-france-chine-la-reciprocite-au-moins-sur-les-vols-5221436.html>

aux compagnies aériennes en imposant le même nombre de rotations hebdomadaires au départ des deux pays. La France espère ainsi obtenir pour sa compagnie nationale une augmentation de ses fréquences de vol vers la Chine, où elle opérerait jusqu'à 50 vols par semaine avant la pandémie de COVID-19.

- **Air Tahiti Nui de retour à Los Angeles⁶**

Après avoir repris le 2 juillet dernier ses vols réguliers entre la Polynésie française et la métropole, la compagnie a décidé d'opérer à partir du 14 juillet 3 à 4 vols par semaine au départ et à l'arrivée de Los Angeles. Cet axe passera à 5 rotations hebdomadaires au mois d'août. Les vols vers Auckland restent suspendus jusqu'à la fin du mois de juillet. Les vols vers le Japon sont annulés jusqu'en septembre.

B. Hôtellerie internationale

Entretien avec Jean-François Gagne : L'impact du Covid-19 sur l'hôtellerie (extraits)⁷

Comment la crise va se traduire sur les pratiques de consommation ?

Les hôteliers se retrouvent avec des recettes en forte baisse et des coûts fixes importants qui eux ne bougent pas (salaires, crédits et emprunts éventuels). Et comme tout le monde, ils se demandent ce qui va se passer du côté des consommateurs le moment venu. Et on est là dans une extrême incertitude : nul ne sait vraiment quelles sont les pratiques de consommation du tourisme qui vont s'établir dans notre monde d'après : envie de se déplacer ? Choix des destinations (plus ou moins contraints par les ouvertures de frontières et la reprise tout aussi incertaine des liaisons aériennes) ? Durée des séjours ? Niveau de dépense et donc orientation entre les segments hôteliers ?

Pour les gestionnaires des hôtels, c'est quasi impossible à ce stade de se projeter dans l'après en posant des hypothèses d'activité (volume, durée) qui leur permettent de dessiner un chemin possible pour s'en sortir. Comprendons-nous bien, ça ne veut pas dire qu'ils ne vont pas s'en sortir ! Ça signifie que pour l'instant, c'est impossible de lire ce qui va se passer à l'avenir et pour un patron hôtelier, c'est angoissant...

Quel sera le paysage économique pour les acteurs de la filière hôtelière ?

La crise est globale et pourtant tous les acteurs ne vont pas la ressentir de la même façon. On peut mettre en avant trois variables qui vont être importantes.

1. D'une part, les pays où une partie des pertes pourra être prise en charge par des mécanismes globaux : on pense bien au chômage partiel comme en France et en Allemagne qui permet

⁶ <https://www.air-journal.fr/2020-07-10-air-tahiti-nui-annonce-son-retour-a-los-angeles-5221370.html>

⁷ https://www.cordonbleu.edu/news/entretien-jean-francois-gagne-2020/fr?utm_campaign=La%20Lettre%20de%20Dauphine%20Juin%202020%20-%20NL%20externe&utm_medium=email&utm_source=Mailjet

d'alléger le coût pour le gestionnaire. On peut aussi penser, dans une moindre mesure, à des dispositifs d'assurance pour l'hôtelier. Le contentieux pour ces questions d'assurance de perte d'exploitation explose aux États-Unis avec peut-être pour finir une négociation entre les deux parties, exploitant et assureur.

2. D'autre part, on va voir des zones géographiques où l'activité tout court et en particulier l'activité hôtelière va reprendre, quand les conditions sanitaires seront acceptables. On pense bien sûr à la Chine, où l'activité économique reprend et on dispose de données encourageantes sur les achats récents de voitures. À quand la ruée dans les hôtels pour en profiter ? On voit aussi plus près de chez nous, en Europe, l'enjeu de l'ouverture des frontières pour cet été car la consommation hôtelière et plus globalement de loisirs entre juin et septembre, va se répartir très différemment suivant les logiques de déplacements qui seront possibles en Europe cet été. Si les frontières sont ouvertes, une partie des clients ira vers le Sud pour consommer des vacances. Sinon, ça sera une saison exceptionnelle pour les hôteliers allemands, hollandais et scandinaves.

3. Enfin, la crise va impacter différemment les structures hôtelières. Les grands groupes sont impactés bien sûr. À titre d'exemple, le cours de Accor a perdu + de 35 % depuis le début de l'année. Mais ils disposent d'une bonne trésorerie et ils ont largement axé leur développement par la franchise depuis des années, pour abaisser leur utilisation de capitaux propres. Et à ce titre, ce n'est pas le franchiseur qui paie les pertes du franchisé. Beaucoup des décisions de gestion les plus difficiles dans l'hôtellerie seront probablement sur les épaules de patrons de petites structures.

Le nouveau rapport de SiteMinder, principale plateforme d'acquisition de clients pour le secteur hôtelier mondial, met en évidence une durée de voyage plus courte pour les voyageurs français à la suite du COVID-19⁸

Le dernier rapport de SiteMinder Changing Traveller Report, basé sur les réponses à une enquête menée auprès de 553 vacanciers français, a révélé que plus de 40 % des vacanciers français feront des voyages plus courts que la normale dans les mois à venir, et que plus de 64% organiseront leur voyage dans un délai d'un mois avant leur départ, tandis que 64 % ne réserveront pas du tout à l'avance.

Malgré l'ouverture des frontières françaises au cours des dernières semaines, ces résultats mettent en évidence l'augmentation du nombre de Français effectuant des voyages abrégés plus près de chez eux cet été, ainsi que les impacts monétaires du coronavirus, qui a touché financièrement 68% des répondants.

Fait encourageant, pour une industrie qui représente 1 emploi sur 10 dans le pays et environ 10 % du PIB, 66 % des habitants prévoient de passer leurs vacances dans l'hexagone d'ici la fin de l'année. Environ 86 % d'entre eux prévoient de voyager d'ici la fin de l'année prochaine.

⁸ <https://www.tendancehotellerie.fr/articles-breves/communiqu-e-de-presse/13881-article/selon-siteminder-les-vacanciers-francais-feront-des-voyages-plus-courts-et-passeront-moins-de-temps-a-planifier-l-apres-covid>

C. Autres secteurs

- **Treize navires vont quitter la flotte de Carnival Corporation**, la plus grande compagnie de croisières au monde, qui accélère le retrait des navires moins performants. Au total, les 13 navires représentent une réduction de près de 9% de la capacité de Carnival Corporation.

- **Le centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) a prolongé l'interdiction des croisières**⁹ au départ des États-Unis jusqu'au 30 septembre, en raison de la propagation du coronavirus COVID-19. Dans sa lettre, l'agence a également cité 99 foyers sur 123 navires de croisière différents.

- **Cruises a annoncé s'engager dans un programme "Beyond Ordinary Care"**¹⁰. À ce titre, Cruises a indiqué qu'il équipera sa flotte de 6 navires de filtres HEPA de qualité hospitalière, d'une irradiation germicide aux ultraviolets et qu'il recourra à une formule de désinfection utilisée dans les établissements de soins de santé. Aussi, Windstar augmentera le personnel médical à bord, ainsi que la formation du personnel aux protocoles d'intervention d'urgence.

Par ailleurs, un de ses navires, le Wind Spirit opère régulièrement des croisières en **Polynésie française**, notamment aux Îles Sous-le-vent.

II. Marchés émetteurs et impacts économiques

- **Impact durable de la pandémie sur l'économie mondiale, selon l'EIU**

Le service d'intelligence économique « The Economist Intelligence Unit » (EIU) a mis à jour ses prévisions et anticipe un impact important et durable sur l'économie mondiale ¹¹:

- Le PIB mondial ne reviendrait à son niveau d'avant crise qu'à partir de 2022, avec d'importantes disparités entre pays, car le rebond espéré au troisième trimestre ne sera pas suffisant pour compenser l'énorme perte économique du second trimestre¹².
- Les États-Unis serait le pays le plus rapide à retrouver son niveau pré-coronavirus en 2022, grâce à la flexibilité de son marché du travail, sous réserve de maîtriser l'évolution des infections qui est en forte augmentation depuis quelques semaines¹³.
- D'autres pays riches du G7 (Canada, France, Allemagne, Royaume-Uni) ont perdu l'équivalent de quatre années de croissance depuis le début de la crise, mais bénéficient

⁹ <https://www.cruiseindustrynews.com/cruise-news/23253-cdc-extends-no-sail-order-through-september.html>

¹⁰ <https://www.cruiseindustrynews.com/cruise-news/23233-windstar-return-to-service-hepa-filters-uv-c-lights-and-much-more.html>

¹¹ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=1>

¹² <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=2>

¹³ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=4>

de puissants programmes de protection de l'emploi ainsi que de politiques fiscales très expansionnistes, ce qui devrait leur permettre de retrouver leur niveau économique initial en 2022 (sauf peut-être le Royaume-Uni à cause du Brexit)¹⁴.

- Par contre, le Japon qui a perdu huit années de croissance devrait attendre 2024 pour revenir à une situation d'avant crise¹⁵.
- L'Italie a subi un choc encore plus fort puisque son PIB a chuté jusqu'à son niveau de 1997. L'ampleur de cette dégradation est due à la sévérité de la pandémie et du confinement en Italie. L'importance du tourisme dans l'économie italienne et la faible marge de manœuvre de ce pays (« espace budgétaire » en langage scientifique) pour relancer sa croissance expliquent également ce résultat¹⁶.
- La plupart des pays « BRICS » (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) pourraient connaître une reprise économique plus lente, puisqu'ils ont perdu un nombre important d'années de croissance (7 pour l'Afrique du Sud, 8 pour la Russie, 11 pour le Brésil), et ne devraient revenir à leur niveau d'avant crise qu'en 2023 ou 2024¹⁷.

A. Marchés émetteurs Amérique

- **Risques économiques dus à la hausse rapide des cas aux États-Unis**

L'augmentation de nouveau exponentielle des nouveaux cas détectés aux États-Unis (200 par million d'habitants cette semaine vs. 60 en Europe à son pic en avril) présente un risque majeur pour la reprise économique américaine¹⁸. En effet, plusieurs grands États, dont la Californie (14% du PIB américain et un marché émetteur important pour la Polynésie), ont de nouveau restreint les activités commerciales dans certains établissements (bars, restaurants, ...), et envisagent une rentrée des classes en ligne (par exemple, les districts scolaires de Los Angeles et de San Diego)¹⁹, ce qui poserait des difficultés aux parents pour aller travailler.

- **Le coût économique de la fermeture des écoles**

The Economist considère que les risques associés à la fermeture des écoles (en Californie et ailleurs) et à la privation d'enseignements en classe pour une jeune génération sont bien supérieurs aux bénéfices qui pourraient être retirés de la limitation de la propagation du coronavirus. L'analyse se fonde sur la probabilité plus faible d'infections chez les enfants, selon de nombreuses études médicales. En effet, l'éducation représente le moyen le plus sûr et le plus efficace pour lutter contre la pauvreté et le chômage dans le long terme. La Banque Mondiale a estimé que la fermeture des écoles pendant 5 mois entraînerait une baisse du revenu des élèves tout au long de leur vie équivalente à 7% du PIB actuel²⁰.

¹⁴ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=6>

¹⁵ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=7>

¹⁶ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=8>

¹⁷ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=7>

¹⁸ <https://www.economist.com/united-states/2020/07/18/america-is-in-the-midst-of-an-extraordinary-surge-of-covid-19>

<https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/rising-coronavirus-downside-risks-threaten-us-economic-recovery-17-07-2020>

¹⁹ <https://www.reuters.com/article/us-health-coronavirus-california-economy/californias-new-lockdown-dims-outlook-for-u-s-growth-in-pandemic-idUSKCN24E31R>

²⁰ <https://www.economist.com/leaders/2020/07/18/the-risks-of-keeping-schools-closed-far-outweigh-the-benefits>

B. Marchés émetteurs Europe

- **Forte hausse anticipée de la dette publique en France**²¹

La dette publique française devrait atteindre 120,9% du PIB fin 2020 (soit 22 points de plus qu'en 2019), selon un rapport de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Mais les auteurs précisent que, selon les économistes auditionnés, "il n'existe pas de niveau déterminé et unique du ratio caractéristique d'une situation d'insoutenabilité". Une des options envisagées est de mutualiser les dettes au niveau de l'Union Européenne, dans un projet valorisé à 750 milliards d'euros (dont 500 milliards de subventions), mais les négociations entamées n'ont pas encore abouti.

Parmi les autres options discutées figurent l'achat direct de dette par la banque centrale européenne (BCE) ou la souscription d'une dette perpétuelle²².

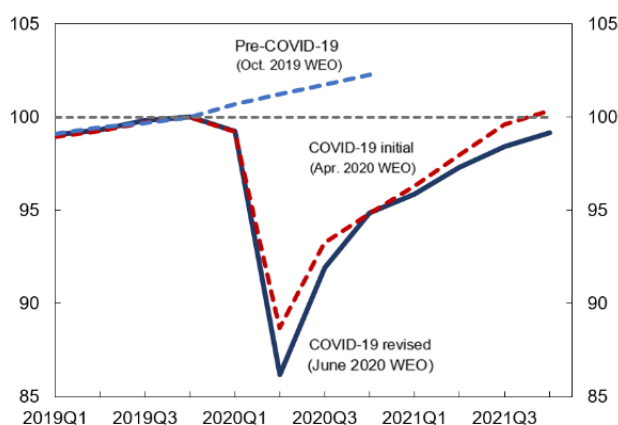
- **Une Europe plus résiliente**²³ ?

Le Fonds Monétaire International (FMI) estime que l'Union Européenne ne devrait retrouver son niveau de production industrielle d'avant crise qu'en 2022 et que le niveau d'endettement de chaque pays et l'efficacité des politiques budgétaires influenceront la relance économique. En effet, l'effort budgétaire initial était dirigé vers la protection des employés et la survie des entreprises pendant la période de confinement. Mais cet effort doit maintenant s'adapter pour faire face aux défis économiques de long terme tout en maintenant une soutenabilité de la dette pour chaque pays. Ainsi, le FMI prône une nouvelle économie européenne plus verte et plus résiliente.

Une crise prolongée

Dans l'Union européenne, la production devrait se contracter nettement en 2020, se redresser en partie en 2021 et ne retrouver son niveau de 2019 qu'en 2022.

(PIB réel; Q4 2019 = 100)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale.



²¹ <https://www.capital.fr/economie-politique/la-crise-devrait-couter-22-points-de-pib-a-leconomie-francaise-1375549>

²² <https://www.latribune.fr/economie/france/cette-dette-colossale-que-la-france-veut-mutualiser-au-niveau-europeen-853006.html>

²³ <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2020/07/13/blog-toward-a-more-resilient-europe>

C. Marchés émetteurs Asie

- **Reprise de la croissance économique en Chine**

L'économie chinoise a redémarré au second trimestre, avec un taux de croissance du PIB estimé à 3,2%, après une chute de 6,8% au premier trimestre, selon les données officielles chinoises²⁴.

- **Huit années de croissance perdues au Japon**

Selon « The Economist Intelligence Unit » (EIU), le PIB du Japon serait revenu au niveau de 2012, perdant ainsi l'équivalent de huit années de croissance : un retour au niveau initial d'avant crise est anticipé en 2024²⁵.

D. Marchés émetteurs Océanie Pacifique

- **Suspension des vols en provenance de Nouvelle Zélande jusqu'au 24 octobre**

La compagnie Air New Zealand a précisé que les vols internationaux entre la Nouvelle Zélande et la Polynésie française ne devraient reprendre qu'à partir du 24 octobre 2020. Selon la compagnie, "les vols ne pourront reprendre que sous réserve de la réouverture des frontières Néo - Zélandaises dont aucune date n'est connue à ce jour"²⁶.

III. Marchés concurrentiels

Le Vanuatu a présenté son plan de relance du Tourisme pour mai à décembre 2020. Ce plan repose sur 5 piliers :

- **Préserver la santé des habitants et des touristes** : mise en place de nouveaux protocoles, tests de dépistage, gestes barrières, mesures d'hygiène
- **Réouverture des transports à l'international** : soutenir les liaisons aériennes locales, permettre la réouverture des liaisons aériennes internationales, préparer la relance des croisières
- **Préparer la filière touristique à la réouverture** : former les acteurs de la filière aux nouvelles mesures sanitaires, soutien financier des acteurs en difficulté, nettoyage des équipements et du matériel
- **Stimuler la demande internationale pour le tourisme au Vanuatu** : lobbying pour inclure le Vanuatu dans la bulle touristique Australie-Nouvelle Zélande, maintenir la présence de la marque Vanuatu dans l'esprit du consommateur

²⁴ <https://www.lesechos.fr/monde/chine/la-chine-premiere-grande-economie-a-renouer-avec-la-croissance-1223916>

²⁵ <https://gfs.eiu.com/Article.aspx?articleType=gef&articleId=1219889905&secID=7>

²⁶ <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/pas-reprise-vols-nouvelle-zelande-octobre-851740.html>

- **Mise en place d'une campagne de communication à travers le Vanuatu expliquant les changements en cours** : explication des gestes barrières, des nouveaux comportements à adopter, campagne déployée dans toutes les provinces du Vanuatu, s'assurer de la bienveillance de la population à l'égard du tourisme.

Le lancement de ce plan de relance post COVID-19 nécessite dans un premier temps un budget d'environ 10 millions de dollars.

- **Dans quels pays le port du masque est-il obligatoire ?**

En France, le port du masque sera obligatoire dès ce lundi 20 juillet dans les lieux publics clos pour casser les signaux de reprise de l'épidémie, a annoncé samedi 18 juillet le ministre de la Santé Olivier Véran.²⁷

Ailleurs dans le monde, en particulier en Europe, l'obligation de porter un masque dans les espaces publics clos et les transports se répand.²⁸ C'est déjà le cas en Espagne, en Croatie, en Belgique, en Roumanie, au Portugal, en Italie, en Autriche, en Irlande et en Allemagne. L'Angleterre vient à son tour d'élargir l'obligation de porter un masque, jusqu'ici limitée aux transports, aux supermarchés et aux magasins.

Outre-Atlantique, la province de Québec oblige ses résidents à porter le masque dans les espaces publics clos depuis samedi 18 juillet. Cette consigne s'applique également dans plusieurs États des États-Unis, comme la Floride ou le Texas. En revanche, dans les pays nordiques tels que le Danemark, la Suède et la Finlande, le port du masque n'est pas obligatoire mais seulement recommandé.

- **En Afrique, le virtuel pour relancer le secteur du tourisme**²⁹

Le tourisme virtuel se développe, alors que l'Afrique a perdu 55 milliards de dollars en voyages et en tourisme depuis le début de la pandémie de Coronavirus. Pour relancer l'économie du secteur, l'Afrique du Sud, le Kenya, le Rwanda, ou encore le Zimbabwe, adoptent le tourisme virtuel. Les organisateurs touristiques diffusent en direct des paysages africains afin de donner aux visiteurs un avant-goût des lieux avant la réouverture des attractions touristiques.

FOCUS



FOCUS : Crise sanitaire et résolution des contrats de prestations touristiques : le régime juridique des avoirs. Synthèse comparative (France - Union européenne - Polynésie française)

Doris Tehetia, étudiante en Master Droit Privé, UPF

et Grégoire Calley, Maître de conférences en Droit Public, GDI-UPF*

Dans de nombreux cas, l'épidémie de coronavirus a rendu impossible l'exécution par les prestataires touristiques des services achetés par leurs clients. Pour faire face à cette situation, plusieurs dispositifs juridiques adoptés dans le cadre de la crise sanitaire ont organisé la possibilité

²⁷ <https://actu.orange.fr/monde/covid-19-dans-quels-pays-le-masque-est-il-obligatoire-magic-CNT000001rH9SL.html>

²⁸ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/07/14/port-du-masque-ou-est-il-obligatoire_6046136_3244.html

²⁹ <https://www.agencecofin.com/actualites/1907-78700-coronavirus-en-afrique-le-virtuel-pour-relever-le-secteur-du-tourisme>

pour les prestataires de recourir à des avoirs. La reconnaissance d'une telle possibilité permet d'aménager les conséquences de la résolution du contrat et d'offrir en particulier une alternative à l'obligation de remboursement à la charge des prestataires. Dans le contexte actuel, le recours aux avoirs est capital. L'afflux des demandes de remboursement peut en effet entraîner la défaillance des prestataires et compromettre au final la possibilité même pour les clients d'être remboursés. L'institution d'avoirs contribue donc à limiter le risque de déstabilisation systémique de la commercialisation de services touristiques.

Les éléments essentiels du régime juridique des avoirs sont présentés ci-dessous dans une brève synthèse comparative rédigée grâce au travail d'analyse des étudiants du Master droit privé de l'Université de la Polynésie française. L'étude porte sur le régime juridique des avoirs tel qu'il résulte des dispositions textuelles adoptées à l'échelon européen³⁰, à l'échelon national³¹ et à l'échelon local polynésien³².

- **Champ d'application des textes récents relatifs aux avoirs**

Au sein de l'Union européenne, les contrats concernés par la recommandation relative aux avoirs sont les contrats de voyages à forfait et les contrats de services de transport. Les avoirs sont applicables en cas d'annulation par le transporteur ou l'organisateur ou en cas de modification ou de résiliation à partir du 1er mars 2020 pour des raisons liées à la pandémie de COVID-19.

Au plan national, l'ordonnance du 25 mars 2020 rend les avoirs applicables en particulier à la résolution des contrats de ventes de voyages et de séjours et, plus généralement, à la résolution des contrats de prestations de services touristiques. En l'état, pour donner lieu à un avoir, le contrat doit avoir été résolu entre le 1er mars 2020 et une date antérieure au 15 septembre 2020 en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

En Polynésie française, la loi du Pays rend les avoirs applicables à la résolution des contrats conclus entre un professionnel et son client portant sur des opérations touristiques référencées dans une liste. Cette liste comprend les services fournis par les agences de voyages et les bureaux d'excursions, le transport aérien, la croisière touristique interinsulaire, les services touristiques de transport terrestres de personnes, l'hébergement et la restauration au sein d'hôtels, de pensions de famille, d'auberges de jeunesse et de terrains de camping, la location de navire touristique, les autres prestations d'activités touristiques. En l'état, peut donner lieu à un avoir la résolution des contrats dont l'exécution de la prestation devait intervenir entre le 12 mars et le 31 décembre 2020 et a été rendue impossible en raison des mesures nationales et internationales de lutte contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

- **Droit de proposer des avoirs**

Dans les trois dispositifs étudiés, le prestataire est en droit de proposer un avoir au lieu et place du remboursement de la totalité des sommes versées. Le recours au terme « proposition »

³⁰ Recommandation (UE) 2020/648 de la Commission du 13 mai 2020 concernant des bons à valoir destinés aux passagers et voyageurs à titre d'alternative au remboursement des voyages à forfait et des services de transport annulés dans le contexte de la pandémie de COVID-19, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32020H0648#ntc22-L_2020151FR.01001001-E0022

³¹ Ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755833>

³² Loi du Pays n° 2020-12 du 21 avril 2020 portant diverses mesures d'urgence en matière économique' en raison de l'épidémie de covid-19, <http://lexpol.cloud.pf/document.php?document=394315&deb=3564&fin=3577&titre=TG9pIGR1IFBheXMgbsKwIDlwMjAtMTIlgZHUgMjEvMDQyMjAyMA>

implique que l'avoir ne saurait être imposé de plein droit comme substitut définitif du remboursement. Le recours du prestataire à ce droit de proposition est cependant enfermé dans un délai (30 jours après la résolution du contrat en droit national et en droit polynésien).

- **Devoir d'information du client**

Tous les dispositifs étudiés insistent sur la nécessité d'informer sur un support durable le client du montant de l'avoir proposé. L'information relative à la durée de validité de l'avoir n'est pas indispensable en droit polynésien, à la différence du droit national. La Commission européenne préconise une information complète portant sur tous les droits attachés à l'avoir.

- **Durée de validité de l'avoir**

La durée de validité de l'avoir proposé est d'au moins 12 mois dans la recommandation de l'Union européenne, de 18 mois en droit national et de 12 mois en droit polynésien.

- **Obligation faite au prestataire de proposer une prestation permettant l'utilisation de l'avoir**

En droit national et en droit polynésien, le prestataire a l'obligation de proposer une nouvelle prestation identique ou équivalente à celle annulée. La tarification de cette nouvelle prestation ne saurait dépasser celle qui devait être appliquée à la prestation initialement prévue. Un délai est prévu pour formuler cette proposition (3 mois à compter de la résolution du contrat en droit national, 6 mois à compter de la résolution ou de l'entrée en vigueur de la loi du Pays en Polynésie française). L'obligation de proposer une nouvelle prestation analogue n'est pas mentionnée dans la recommandation de la Commission européenne. Cette dernière estime que les passagers et les voyageurs devraient pouvoir utiliser les bons pour payer tout service de transport ou voyage à forfait proposé par le transporteur ou l'organisateur.

- **Utilisation de l'avoir pour payer une prestation sur la base d'un tarif différent**

Dans les trois dispositifs, le client peut demander au prestataire d'utiliser l'avoir pour payer une nouvelle prestation soumise à des conditions tarifaires différentes.

- **Droit de transfert du bénéfice de l'avoir au profit d'un tiers voyageur**

Ce droit de transfert n'a été explicitement envisagé que dans la recommandation de la Commission européenne et en droit polynésien. En Polynésie française, ce droit de transfert ne peut être exercé qu'à la condition de ne pas modifier le nombre total de voyageurs initialement prévu.

- **Droit au remboursement en cas de non utilisation de l'avoir**

Les trois dispositifs prévoient le remboursement des fonds en cas de non utilisation de l'avoir à l'expiration de la période de validité. Un délai de remboursement est prévu à compter de la fin de validité de l'avoir en droit polynésien et dans la recommandation de la Commission européenne (respectivement 14 jours et 15 jours). Les prestataires ne sont tenus à aucune obligation de remboursement de l'avoir avant l'écoulement de son délai de validité.

- **Sécurisation des avoirs et protection contre l'insolvabilité du prestataire**

Seule la recommandation de la Commission européenne a envisagé cette question en préconisant la couverture des avoirs par un système de garantie efficace. Les États sont en particulier incités à mettre en œuvre cette garantie susceptible de déboucher sur un régime d'aides autorisé par l'Union européenne à titre dérogatoire.

** Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'UPF ou du CETOP.*

IV. Portrait de l'équipe



PORTRAIT – Hiriata Brotherson, Assistante de recherche du CETOP et étudiante en Master Tourisme Culturel

- **Parle-nous de toi, Hiriata, qui es-tu ? Quelles ont été tes études ?**

'Ia ora na, je m'appelle Hiriata Brotherson. J'ai partagé mon enfance entre Tahiti, Huahine et New York. Après un baccalauréat économique et social, j'ai intégré une classe préparatoire aux grandes écoles de commerce. Persuadée que le commerce n'était finalement pas ma voie, je me suis réorientée vers des études de relations internationales et de droit à Genève en Suisse. J'ai vécu 6 ans en Confédération helvétique dans une ambiance cosmopolite.

Comme beaucoup d'étudiants polynésiens à l'étranger, l'éloignement m'a fait devenir une ambassadrice de mon pays insulaire. Il m'arrivait ainsi souvent de représenter la destination Tahiti et ses îles dans des salons ou événements à vocation touristique en Suisse et en France. Mais pas que, puisque j'ai également représenté la section polynésienne de la ligue internationale des femmes pour la paix et de la liberté à La Haye et œuvré pour la Mission permanente de la République des Maldives à l'ONU.



À mon retour en Polynésie, j'ai obtenu une licence en administration publique dans le but de briguer les concours de la fonction publique territoriale et communale tout en travaillant pour notre compagnie aérienne domestique. Mon poste actuel et mes centres d'intérêts font qu'aujourd'hui je suis étudiante en Master 1 tourisme culturel à l'Université de Perpignan Via Domitia.

- **Comment en es-tu venue à t'impliquer dans ce projet de veille documentaire « Tourisme & Résilience » ?**

Le Centre d'Études du Tourisme en Océanie-Pacifique (CETOP) existe depuis bientôt 2 ans grâce au soutien du Ministère du Tourisme et du Travail et de l'Université de la Polynésie française. J'ai été recrutée à cette occasion comme assistante de recherche, notamment pour ma polyvalence et mon côté « couteau suisse ».

Le projet de veille a débuté pendant le confinement (mi-avril 2020) à la demande du Ministère du Tourisme. La crise sanitaire ayant affecté tous nos projets de recherche pour l'année 2020, je suis intervenue avec enthousiasme sur deux aspects du nouveau projet : d'une part sur la partie coordination, édition et communication de la veille, et d'autre part, sur la gestion et rédaction des synthèses hebdomadaires à propos des marchés concurrentiels touristiques et en particulier des destinations insulaires, avec l'aide d'étudiants bénévoles et dynamiques.

C'est un exercice intéressant qui nous permet de rester à jour sur l'actualité. Il rend service aux institutionnels du tourisme qui sont très occupés à gérer les conséquences de la crise sanitaire et économique. La Polynésie française rouvre ses frontières le 15 juillet, et je souhaite de tout cœur que cette reprise du tourisme soit bien maîtrisée et que les arrivants respecteront les mesures de sécurité sanitaire pour le bien de la population.

- **Quels sont tes projets pour l'avenir ?**

Dans un premier temps, je vise l'obtention de mon Master en valorisation touristique et culturelle des territoires en 2021. Seul le temps dira si j'ose me lancer dans un projet de thèse, de création d'entreprise ou autre ! J'espère sincèrement pouvoir mettre mes compétences au service de mon pays.